

Saint Nicolas : PAS DE TOIT mais des tuiles !

LA FSU tiendra une Conférence de presse le lundi 17 décembre 2007 à 12 h au siège de la Caisse des dépôts et Consignations 56, rue de Lille 75007 Paris

en présence de :

**Michel ANGOT, secrétaire national de la FSU
et secrétaire général du SDU CLIAS**

Annie LEMASSON, Secrétaire générale du SNUP-CDC
Jean-Pierre DHARNE, secrétaire général adjoint du SNUP-CDC

« **La mise en cause du statut de la CDC et de ses personnels doit être l'occasion d'une unité syndicale exemplaire** » c'est ce que déclarait notre syndicat dès septembre dernier en lançant sa campagne « tu t'es vu sans statut ? »

L'actualité nous rattrape et la pérennité de la CDC est une nouvelle fois posée. En effet, le rapport de Monsieur Camdessus (ex patron du FMI et aujourd'hui Gouverneur honoraire de la Banque de France) préconise la **création d'un établissement public au détriment de la Direction des Fonds d'Epargne (DFE)** pour y transférer la gestion des fonds d'épargne soit au total la « modeste » somme de 200 milliards d'€! Or cette activité est l'un des piliers de la CDC.

La Direction des Fonds d'Epargne (DFE), qui compte 250 agents et salariés, gère les fonds des épargnants. Pour le seul livret A, l'en cours des dépôts est de 140 milliards d'€ et l'en cours des prêts de 86 milliards d'€ dont 83 Mds destinés au financement au logement social. 100 % des fonds du livret A y sont centralisés, contre 9 % seulement pour les fonds du CODEVI. La CDC prête à long et très long terme (jusqu'à 50 ans) aux organismes HLM pour construire du logement social que la logique ultralibérale ne permettrait pas à une banque banalisée.

Si les préconisations du rapport Camdessus étaient reprises par le gouvernement il s'agirait d'une « vraie » rupture avec la mission de la CDC de protéger l'épargne des Français et la fin programmée du logement social.

Ainsi les banques se partageraient « le magot », l'Etat récupérerait des fonds immédiatement et la CDC « allègerait » sa masse salariale... Quant aux beaux discours et aux effets d'annonce de nos ministres sur le logement social et la lutte contre l'exclusion bancaire, ils seraient de fait réduits à néant.

Pendant ce temps, comme si de rien n'était, la Direction de la CDC entretient l'idée d'une continuité faussement tranquille de la CDC, avec des objectifs à long terme dans son projet élan 2020 présenté le 13 décembre 2007 à ses cadres dirigeants sur les planches de Deauville.

Cependant rien n'est joué car tous les acteurs concernés ne sont pas d'accord sur cette évolution et bon nombre d'entre eux se sont déjà exprimés en ce sens (Associations, organismes HLM, élus, maires...) les personnels de la CDC aux premières loges dans la gestion du livret A se doivent d'agir et de réagir dans l'unité, avec leurs organisations syndicales.